



AU PETIT BAIGNEUR

LOCATION DIRECTE auprès du PROPRIETAIRE

Demande de Pré- Réservation du chalet à nous retourner.

Document à imprimer, à compléter et à nous retourner, à :
Mr & Mme ERROT, 39 bis route de Paris 14370 Moul

Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre chalet dont vous trouverez la description ci-après. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Mr et Mme ERROT

Chalet situé :
106 Route de Cabourg, 10 Cour Normande
14810 Merville Franceville Plage

Capacité : 6 personnes
Animaux non acceptés
Non fumeur

Locataire :

M., Mme, Mlle.

Adresse*

Code postal / Ville :*

Tel domicile

Tel portable

Composition de la famille

*
... personnes dont adultes
enfants

Dates du séjour souhaité : Du* .. / .. / au .. / .. / (voir jours et horaires ci-dessous)

Prix du séjour : - € (selon tarif affiché sur notre site)

Semaine complète

Du samedi 16h
au samedi 10h

Week End

Du vendredi 16h
au dimanche 18h

Propriétaire

Mr et Mme ERROT 39 bis route de Paris
14370 Moul

Tel: 06 99 05 35 19 / 07 60 08 58 15

Email: au-petit-baigneur@orange.fr

Site internet: <http://au-petit-baigneur.fr/>

Merci de nous contacter par téléphone afin de vous confirmer nos possibilités de location et les modalités de votre location.

En réponse, nous vous adresserons un CONTRAT de LOCATION en 2 exemplaires dont l'un devra nous être retourné, complété et signé dans les 3 jours après réception. , accompagné d'un acompte correspondant à 25% du prix de la location, par chèque, virement, Paypal (par le site) ou espèces à l'ordre de **Mr ou Mme ERROT**

Le solde de votre réservation sera à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Un dépôt de garantie (**caution, chèque non encaissé**) de **500€ + chèque 70€** (forfait ménage) seront demandés à l'entrée dans les lieux et vous seront restitués à votre départ après établissement de l'état des lieux de sortie, et de la restitution du badge du portail d'entrée.

* à compléter S.V.P.

A le
(Signature du locataire, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)